

A.C.O.R.E

ASSOCIATION POUR LE COMPLEMENT DE RETRAITE PAR L'EPARGNE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 19 Boulevard des Italiens 75002 PARIS

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2019

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale le mercredi 1^{er} juillet 2020 afin de vous rendre compte de l'activité de l'association au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice 2019 ainsi que diverses décisions concernant la gestion de l'Association.

1. Activité de l'Association

Le 2 octobre 2019, le Conseil d'administration a autorisé la souscription d'une nouvelle offre d'assurance pour le risque Arrêt de Travail. Cette offre, destinée aux professionnels indépendants, se compose de deux produits avec deux niveaux de garantie :

- un produit resserré sur les besoins essentiels (incapacité et invalidité) qui représente le socle de l'offre
- un produit complet et modulaire intégrant le socle de l'offre étoffée de garantie optionnelle (frais professionnels et remplacement, invalidité professionnelle, reprise progressive d'activité et services d'assistance).

La commercialisation de cette offre a débuté en janvier 2020.

En 2019, l'association n'a pas été amenée à autoriser des modifications de contrat. Aucun avenant n'a été conclu.

1.1. Production de l'année

La production pour 2019 (versements programmés + versements complémentaires + affaires nouvelles) s'établit à 32 054 031 € contre 35 142 435 € en 2018.

1.2. Nombre d'adhérents

Au 31 décembre 2019, le nombre d'adhérents s'établit à 31 522 contre 33 315 au 31 décembre 2018, ce qui représente une baisse d'environ 5% du nombre d'adhérents matérialisée par les sorties liées aux décès et aux rachats partiels ou totaux des contrats dont le détail des contrats est justifié ci-après :

1.3. Répartition par type de contrat :

	Réseaux / Contrats	N° contrat	STOCK 2018	STOCK 2019
LCL	Lion Retraite et Lionvie Retraite	189	25 538	24 081
	Lion Retraite Immobilier	211	80	75
	Lion Retraite Pro 1 et 2 *	426	4 279	4 012
	Lignes de Vie	610	1 330	1 255
	Lignes de Vie 1 et 2*	612	392	360
	Pro Lignes de Vie 1 et 2 s2 *	655	1 750	1 801
	Assurances Garanties de Revenus	TEMAT5	4	2
	Total LCL		33 373	31 586
BANQUES CHALUS & LAYDERNIER	Lion Retraite	189	23	22
	Lion Retraite Pro 1 et 2 *	426	4	3
	Total CHALUS & LAYDERNIER		27	25
DOM-TOM	BDAF Vie Retraite, Lion Retraite et Lionvie Retraite	189	205	188
	BDAF Lagon Pro *	637	1	1
	BR Vert Fanjan Pro *	624	2	2
	Total DOM-TOM		208	191
INTER FIMO	Lignes de Vie	610	131	119
	Pro Lib Lignes de Vie 1 et 2*	612	56	53
	Lignes de Vie A et B Série 2 *	656	1	1
	Lignes de Vie Série 2	661	12	12
	Total INTER FIMO		200	185
	TOTAL		33 808	31 987

* Contrats éligibles Loi Madelin

1.4. Encours

Au 31 décembre 2019 l'encours s'établissait à 1 066 410 867 € contre 1 104 216 463 € au 31 décembre 2018, dont la décomposition par contrat est la suivante :

	Réseaux / Contrats	N° contrat	MONTANT FIN 2018 (€)	MONTANT FIN 2019 (€)
LCL	Lion Retraite et Lionvie Retraite	189	912 190 665	873 489 192
	Lion Retraite Immobilier	211	6 904 355	7 540 984
	Lion Retraite Pro 1 et 2 *	426	101 613 966	96 980 084
	Lignes de Vie	610	27 991 468	28 151 980
	Lignes de Vie 1 et 2*	612	15 161 386	15 700 225
	Pro Lignes de Vie 1 et 2 s2 *	655	33 702 293	38 043 932
	Assurances Garanties de Revenus	TEMAT5	0	0
	Total LCL		1 097 564 134	1 059 906 398

BANQUES CHALUS & LAYDERNIER	Lion Retraite	189	768 001	733 013
	Lion Retraite Pro 1 et 2 *	426	74 559	52 769
	Total CHALUS & LAYDERNIER		842 560	785 782
DOM-TOM	BDAF Vie Retraite, Lion Retraite et Lionvie Retraite	189	2 602 620	2 385 765
	BDAF Lagon Pro *	637	33 387	38 345
	BR Vert Fanjan Pro *	624	48 657	52 284
	Total DOM-TOM		2 684 665	2 476 395
INTER FIMO	Lignes de Vie	610	1 533 055	1 404 785
	Pro Lib Lignes de Vie 1 et 2*	612	1 485 848	1 720 450
	Lignes de Vie A et B Série 2 *	656	28 261	36 088
	Total INTER FIMO		3 125 105	3 242 292
	TOTAL		1 104 216 643	1 066 410 867

*Contrats éligibles Loi Madelin

1.5. Contrats ouverts à la commercialisation

105 nouvelles adhésions ont été souscrites dans les contrats Pro Lignes de Vie 1 et 2 s2.

Ces contrats sont les seuls encore ouverts à la commercialisation en 2019.

1.6. Performances des supports en unités de compte

Les rendements des supports en Unités de compte des contrats Ligne de vie, bruts de frais de gestion UC et de la garantie complémentaire en cas de décès, sont communiqués ci-dessous :

type de support	2015	2016	2017	2018	2019
AMUNDI CASH INSTITUTIONS SRI LCL PE *	0,05%	-0,12%	-0,27%		-0,48%
AMUNDI CASH INSTITUTION SRI LCL - P**	-0,04%	-0,21%	-0,35%		-0,48%
LCL Investissement Dynamique C/D (1)	-1,44%	8,09%	9,88%	-10,77%	19,48%
LCL Investissement Equilibre (2)	0,45%	6,23%	5,89%	-7,20%	12,12%
LCL Investissement - Prudent P C/D Eur Mix (3)	0,71%	4,84%	1,58%	-4,25%	8,32%

*Les performances affichées avant 2018 sont celles du fonds "LCL Monétaire (Small)" initialement investi et absorbé en 2018 (pas de performance 2018)

**Les performances affichées avant 2018 sont celles du fonds "LCL Monétaire Jour" initialement investi et absorbé en 2018 (pas de performance 2018)

A absorbé le fonds LCL Orientation Dynamique le 26/01/2016

A absorbé le fonds LCL Orientation Equilibre le 26/01/2016

A absorbé le fonds LCL Orientation Prudent le 25/01/2016

1.7. Taux de PAB

PRODUITS	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
LION RETRAITE						
Contrats en prorogation	1,65%	1,15%	0,75%	0,75%	0,75%	0,65%
Contrats prorogés et souscrits avant le 15/07/1997 et pour les versements programmés et versements complémentaires jusqu'au 31/12/1997	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Versements complémentaires depuis le 01/01/1998	1,65%	1,15%	0,75%	0,75%	0,75%	0,65%
LIONVIE RETRAITE						
Contrats en prorogation	1,65%	1,15%	0,75%	0,75%	0,75%	0,65%
Contrats prorogés et souscrits avant le 15/07/1997 et pour les versements programmés et versements complémentaires jusqu'au 31/12/1997	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%
Versements complémentaires depuis le 01/01/1998	1,65%	1,15%	0,75%	0,75%	0,75%	0,65%
LION RETRAITE PROFESSIONNELS	2,05%	1,55%	1,05%	1,05%	1,25%	0,85%
LIGNES DE VIE	1,65%	1,25%	0,75%	0,75%	0,85%	0,65%
LIGNES DE VIE - SERIE 2	1,65%	1,25%	0,75%	0,75%	0,85%	0,65%
PRO LIB LIGNES DE VIE MADELIN 1 et 2	2,15%	1,85%	1,35%	1,35%	1,55%	1,15%
LIGNES DE VIE 1 et 2	2,15%	1,75%	1,25%	1,25%	1,45%	1,05%
LIGNES DE VIE 1 et 2 - SERIE 2	2,25%	2,05%	1,55%	1,55%	1,75%	1,35%
LIGNES DE VIE A et B - SERIE 2	2,15%	1,75%	1,25%	1,25%	1,45%	1,05%
BDAF VIE RETRAITE	1,65%	1,15%	0,75%	0,75%	0,75%	0,65%
BDAF LAGON PROFESSIONNELS 1	2,15%	1,75%	1,20%	1,20%	1,40%	0,90%
BDAF LAGON PROFESSIONNELS 2	2,15%	1,75%	1,20%	1,20%	1,30%	0,90%
BR VERT FANJAN PRO 1	2,15%	1,75%	1,20%	1,20%	1,40%	0,90%
BR VERT FANJAN PRO 2	2,15%	1,75%	1,20%	1,20%	1,30%	0,90%

2. Etats Financiers

Les comptes de l'exercice 2019 font apparaître un bénéfice de 667,81 € dont les principales composantes en euros sont les suivantes :

2.1. Produits

Les recettes s'élèvent à 970,03 € et sont constituées :

Droits d'entrée (adhésion 2018)	0,00 €
Revenus compte à terme	390,88 €
Intérêts compte sur livret A (y compris transfert CSL)	579,15 €

2.2. Charges

Les charges s'élèvent à 302,22 € et sont constituées :

Frais de gestion administrative	0 €
Frais de gestion comptable (CASGS)	0 €
Frais d'assurance (Gras SAVOYE)	76,22 €
Frais divers de gestion (Abonnement LCL ACCESS)	44,50 €
Frais de réception	181,50 €

2.3. Placements et disponibilités

Le montant du Livret A au 31 décembre 2019 s'élève à 77 798,60 €

Le montant du compte à terme au 31 décembre 2019 s'élève à 195 747, 89 €

La trésorerie disponible au 31 décembre 2019 s'élève à 37 529,19 €.

2.4. Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice 2019 d'un montant de 667,81 € sera affecté au report à nouveau qui sera ainsi porté à 310 337,68 €.

3. Cotisations

Eu égard aux ressources en réserve, le Conseil d'administration propose de ne pas prélever de droit d'entrée pour 2021.

Cette proposition sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale conformément à l'article 7 des statuts.

4. Gouvernance

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'administration a enregistré la démission d'un de ses membres, Monsieur Xavier EL OUAZANNE.

Il a été remplacé par Monsieur Brice LEIBUNDGUT, coopté par le conseil du 8 mars 2019, cette cooptation ayant été ratifiée par l'Assemblée Générale du 2 octobre 2019.